

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 17 novembre 2015

Objet : Révision des plans de financement des opérations menées dans le cadre du SDAN pilote pouvant bénéficier d'une participation des Fonds européens (FEDER)

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six novembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président Agglo Tulle

Sont excusés :

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux délégués du Comité Syndical le rapport suivant :

Certaines opérations inscrites dans le cadre du SDAN Pilote affichent une participation de Fonds européens. Ces opérations ont été arrêtées en 2014, leur plan de financement a été voté de façon arbitraire, en fonction d'un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.

Aujourd'hui, en fonction de l'avancement des travaux mais aussi de l'acquittement des factures correspondantes avant le 31 décembre 2015 (critère exigé par l'Union européenne pour pouvoir bénéficier de l'enveloppe globale), il convient de lister les opérations qui pourront bénéficier d'une subvention européenne (certaines ont déjà été actées en ce sens).

La liste de l'ensemble des opérations concernées est annexée à la présente délibération.

A noter, que pour les opérations qui sont désormais actées sans subvention de l'Union européenne, la Région Limousin prend à sa charge les 40% de la part FEDER. Dans le cas contraire, la Région s'en tient à sa participation, 10% ou 14% selon les opérations.

Les plans de financement de l'ensemble des opérations déjà actées ne sont pas révisés dans leur totalité. De l'intervention de l'Union européenne ou pas, ne dépend seulement que le taux de participation de la Région.

Il conviendra donc simplement, sur l'ensemble de plans de financement des opérations liées au SDAN pilote, de modifier les taux de participations Union Européenne / Région en fonction de l'attribution ou pas de fonds FEDER.

Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- d'acter la liste des opérations qui devraient pouvoir bénéficier de fonds européens,
- de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

19 NOV. 2015